

Bulletin n° 2021-11

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

Avis important à tous les élus et directeurs généraux

Bulletin à l'intention des services de lutte contre les incendies du Manitoba

Formation durant les restrictions liées à la COVID-19

Au nom du Bureau du commissaire aux incendies, nous vous faisons parvenir ci-joint le bulletin concernant la formation au sein des services de lutte contre les incendies durant les restrictions liées à la COVID-19.

Ministère des Relations avec les municipalités du Manitoba
800, avenue Portage, bureau 508, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4